

Coordination Rurale du Gers : couverts végétaux, un premier pas vers le bon sens



Coordination Rurale du Gers : couverts végétaux, un premier pas vers le bon sens

Communiqué de la Coordination Rurale 32 :

Le 22 octobre 2024, en interrogeant la Direction Départementale des Territoires du Gers, nous apprenions avec stupeur qu'aucune demande officielle de dérogation à l'implantation des couverts végétaux n'avait été faite dans notre département. Pire encore, notre administration n'entendait qu'une seule demande pour lancer en route la machine.

Aussitôt dit aussitôt fait, la Coordination Rurale du Gers, a donc le jour même fait sa demande et le Préfet du Gers s'est de suite saisi du dossier.

Par courrier en date du 31 Octobre 2024, le Préfet du Gers nous informait de la réunion du Coderst en date d'aujourd'hui avec à l'issue, un arrêté favorable aux dérogations des couverts végétaux en zone vulnérable.

Dans un deuxième temps il nous a également informé de la complexité administrative pour les zones non vulnérable notamment due à la BCAE 6 et 7.

De fait, nous avons alerté la DRAAF Occitanie par le biais de son Directeur Olivier Rousset le 04 Novembre 2024 et lui avons demandé de redescendre sur la compétence du Préfet de département et non parisienne le fait de pouvoir déroger également aux couverts végétaux. La réponse devrait arriver sous peu.

90 % du Gers étant en zone vulnérable, la Coordination Rurale du Gers se félicite grandement de la décision de Monsieur Le Préfet du Gers, et attend avec impatience que celui ci puisse prendre décision pour les 10 % restant de notre département.